



*Commune des Avironns*

LES AVIRONS, le 03 juillet 2017

Le Maire

A

Monsieur le Président de la CIVIS  
Direction des Déplacements et de la Voirie  
B.P. 370  
97455 SAINT-PIERRE CEDEX

N/Réf. : 300/SL/DGS/2017

OBJET : Semaine des 4 jours

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la **délibération n° 16 du Conseil Municipal** en date du 30 juin 2017 par laquelle le Conseil Municipal a sollicité du DASEN l'octroi d'une dérogation dans le cadre du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 pour le passage à la semaine des 4 jours dès la rentrée scolaire 2017-2018 ainsi qu'il suit :

**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h00-11h30, 13H00-15H30.**

Concernant le ramassage scolaire, sur le territoire communal, la question ne se pose que pour le mercredi et le vendredi puisqu'actuellement pour les quatre jours, le service se fait déjà à 15h30.

En vue de permettre une prise de décision rapide du DASEN sur cette question, je vous remercie de me faire part de votre accord de principe pour une modification du service concerné à savoir :

- ✓ Suppression du ramassage le mercredi ;
- ✓ Ramassage le vendredi à 15h30 au lieu de 11h00.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Michel DENNEMONT



*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65



*Commune des Avirons*

LES AVIRONS, le 03 juillet 2017

Le Maire

A

Monsieur le Recteur  
de l'Académie de la Réunion  
24 Avenue Georges BRASSENS  
CS 71003  
97743 SAINT-DENIS CEDEX 9

N/Réf. : 299/SL/DGS/2017

OBJET : Semaine des 4 jours

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la **délibération n° 16 du Conseil Municipal** en date du 30 juin 2017 qui sollicite une dérogation dans le cadre du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 pour le passage à la semaine des 4 jours dès la rentrée scolaire 2017-2018 ainsi qu'il suit :

**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h00-11h30, 13H00-15H30.**

Les motivations exposées, dans le corps de cette délibération, montrent la volonté communale de maintenir une prise en charge continue des élèves.

Je joins également un premier avis favorable du conseil d'école maternelle centre sur cette question. Les quatre autres conseils d'école se prononceront sur cette question les 4 et 5 juillet 2017. Les avis correspondants vous seront communiqués dès que possible.

S'agissant du ramassage scolaire, la question ne présente aucune difficulté.

Je compte sur votre intervention rapide sur ce dossier pour que la prochaine rentrée puisse se faire en toute sérénité.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Michel DENNEMONT



*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

**Déclaration des Maires soussignés  
relative au rétablissement de la semaine des 4 jours**

Par décret daté du 27 juin 2017 le Gouvernement a ouvert la possibilité de rétablir la semaine des 4 jours dès lors que les communes et la communauté éducative, à travers les Conseils d'école, en expriment la volonté.

En publiant ce décret au Journal Officiel de la République Française (JORF) à la date du 28 juin 2017, le Gouvernement a clairement voulu rendre possible la mise en œuvre de la semaine des 4 jours dès la rentrée scolaire 2017.

Dans l'esprit de ce décret et dans le respect de la démocratie, il appartient à l'autorité académique de tenir compte de l'expression de la volonté des communes et des Conseils d'école. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans tous les départements de France. Il serait incompréhensible que cette mesure puisse entrer en vigueur dans différentes communes en France et dans aucune à La Réunion.

Il est essentiel, pour le bon fonctionnement du service public de l'Education Nationale, que l'instance du Conseil d'école soit respectée, surtout lorsque son avis est requis par les textes.

C'est pourquoi, nous demandons à monsieur le Recteur, dans le souci de la préservation de la qualité du partenariat entre l'Education Nationale, la communauté éducative et les municipalités, de prendre en compte les demandes exprimées et de permettre le rétablissement de la semaine des 4 jours dans les communes qui le souhaitent, conformément à la volonté politique exprimée par le Gouvernement .

Fait le 7 juillet 2017

Nichol DENNEPONT

